

Braccio, Nadia

De: Natalie Monet [monetnt@gmail.com]
Envoyé: 22 janvier 2014 16:45
À: Greffe
Objet: Demande de refus de compteur intelligent et abus d'Hydre-Québec dans ce dossier

Objet: À verser aux dossiers R-3863-2013 (observations) et R-3854-2013 ph. 2.

à l'attention de Madame Louise Pelletier,

Après avoir envoyé 1 lettre enregistrée à Hydro-Québec exprimant ma volonté de ne pas avoir de compteurs intelligents, j'ai reçu un appel d'un employé de Hydro me disant que je ne pouvais pas garder mon compteur mécanique et que je devais accepter qu'il soit remplacé par un compteur non-communicant.

Je lui ai demandé si un compteur non communicant émettait des radio fréquences.
Il m'a affirmé que non.

J'ai reçu récemment une lettre m'indiquant la pose prochaine des nouveaux compteurs intelligents. Je m'oppose et ne compte pas payer de montants supplémentaires. Comme je l'ai déjà signifié, j'ai déjà plusieurs problèmes de migraines et d'acouphène. **Je veux que le principe de précaution s'applique.**

L'employé d'Hydro-Québec est venu chez moi aujourd'hui.

Il m'a dit qu'un releveur passait en camion et effectuait la relève de son camion

J'ai dit s'il fait la relève de son camion le compteur doit émettre des radiofréquences

Il a dit que les radiofréquences des compteurs non communicant sont telles basses qu'elles sont considérées non existantes ce qui est faux.

Voilà le genre de harcèlement que j'ai dû subir et par chance j'étais informé sur les compteurs autrement j'aurais accepté ses réponses comme étant véridiques .

Malgré toutes mes lettres et mes refus téléphoniques, si un employé se présente à ma demeure pour changer le compteur, il devra quitter ma propriété.

D'autre part la ligue des droits et libertés se prononce de façon très claire sur la demande d'un moratoire lié aux abus d'Hydro-Québec dans le dossier.

«Nous sommes très préoccupés par la façon dont ce dossier est géré à l'heure actuelle par Hydro-Québec: s'en dégage une impression d'opacité et de gestion faisant fi des intérêts de ses clients. Par exemple, le fait qu'Hydro-Québec minimise grandement l'opposition citoyenne envers ces compteurs, en ne comptabilisant pas, dans ses rapports de suivi à la Régie de l'énergie ⁽²⁾, les avis de non-consentement et les mises en demeure reçues. En effet, Hydro-Québec ne comptabilise que 15 plaintes, pour toute l'année 2013, dans la catégorie « Préoccupations/refus » (définie comme « les cas où le client refuse, par le biais d'une plainte, l'installation d'un compteur de nouvelle génération ou fait valoir ses préoccupations à l'égard du projet »). Manifestement, la société d'État n'y intègre pas les 2000 avis de non-consentement reçus à ce jour (information qui a dû être obtenue, par une citoyenne, suite à une demande formelle d'accès à l'information⁽³⁾).

Mais plus encore, cette demande de moratoire s'appuie sur trois constats :

1- Nous sommes préoccupés par l'impact de ces nouveaux compteurs sur la santé. Ces compteurs émettent et reçoivent des ondes en moyenne toutes les 20 secondes, 24 heures sur 24. En plus, des

routeurs et des antennes-relais seront installés partout au Québec, ajoutant à l'accumulation des ondes électromagnétiques. La littérature mentionne que les ondes pulsées émises par les compteurs « intelligents » ne se comparent pas aux ondes non pulsées émises par les autres appareils disponibles sur le marché (téléphones portables, etc.) : elles seraient en effet intermittentes et très puissantes (on parle d'effet coup de fouet). Bien sûr, le débat fait rage sur le danger de ces ondes et il est difficile pour nous, groupe de défense des droits des consommateurs, de trancher entre tous les avis scientifiques que l'on nous soumet. Il appert qu'Hydro-Québec s'appuie sur la norme du Code de sécurité 6 de Santé Canada pour affirmer que les ondes de ses nouveaux compteurs sont sans danger pour la population. Or, le Code de sécurité 6 est actuellement en processus de révision. Considérant cela, nous nous sentons tout à fait justifiés de demander l'application du principe de précaution, et donc un moratoire sur l'installation de ces compteurs, en attendant que Santé Canada termine la révision du Code de sécurité 6. Surtout considérant que toute option de retrait n'empêche pas que ces nouveaux compteurs sont communicants et donc propagent les ondes jusqu'au routeur le plus proche : les citoyens qui les refuseront seront donc tout de même exposés aux ondes des compteurs des voisins de même qu'aux routeurs et antennes-relais qu'installera Hydro-Québec un peu partout.

2- Le 29 mai dernier, pour une rare fois, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la résolution suivante, proposée par Québec solidaire: «Que l'Assemblée nationale demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs «intelligents» et leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs qui sont actuellement de [163] \$ à l'installation et de 206 \$ annuellement.» Depuis, votre attachée de presse, Mme Geneviève Héon, a indiqué par courriel au magazine La maison du 21e siècle que la ministre «a demandé à la société d'État de procéder de nouveau à l'analyse d'autres solutions envisageables pour les clients ne souhaitant pas de CNG» (compteurs de nouvelle génération). Nous attendons toujours des nouvelles à ce sujet.

Il nous semble important que les citoyens puissent se prévaloir du droit de retrait, et ce, sans frais (ni pour l'installation ni mensuels). L'option de retrait actuellement prévue par Hydro-Québec pénalise les ménages à faible revenu, les locataires (que faire si le propriétaire refuse de défrayer l'option de retrait?), de même que les propriétaires ou locataires qui ont plusieurs compteurs dans leur maison ou appartement (qui a les moyens de payer les frais de retrait pour plusieurs compteurs dans son logement?).

3- Le dernier élément sur lequel s'appuie la demande de moratoire concerne les risques d'incendie liés à ces nouveaux compteurs. Partout où ils ont été installés, l'on observe une augmentation du nombre d'incendies déclenchés par l'explosion de ces compteurs. C'est survenu récemment à St-Léonard ⁽⁴⁾. Bien sûr, HQ nie toute responsabilité, car l'admettre serait clouer le cercueil de son projet de remplacement de compteurs. Mais, même la Corporation des maîtres électriciens se déclare inquiète des risques d'incendie liés aux nouveaux compteurs ⁽⁵⁾. De plus, les liens suivants montrent que l'incendie récent à St-Léonard n'est pas un événement isolé et que les autorités sont préoccupées par le phénomène en Ontario et en Colombie-Britannique.»

En vous remerciant de votre diligence dans ce dossier! Je ne veux pas de compteur intelligent et je ne paierai pas les tarifs prévus pour garder un compteur sans émission de fréquences...

--

Natalie Monet
H2K 1Z1
monetnt@gmail.com